

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
~~A/34/203~~  
S/13260 ✓  
20 avril 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-quatrième session  
Point 25 de la Liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 19 avril 1979, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur le fait que le 15 avril 1979 un groupe de terroristes appartenant à l'organisation connue sous le nom d'Organisation de libération de la Palestine a tenté de pénétrer en Israël en traversant le Jourdain non loin du Kibboutz Tirat Zvi, dans la vallée du Beit Shean.

Ce groupe, composé de quatre terroristes armés de fusils et de grenades à main, a été intercepté par les Forces de défense israéliennes, et dans l'échange de feux qui a suivi les quatre hommes ont été tués. Il est établi que ces terroristes avaient prévu de lancer une attaque contre des civils.

La responsabilité de cette expédition a été revendiquée par l'OLP le même jour. Lors d'une émission de la prétendue "Voix de la Palestine", diffusée sur les antennes libanaises le 15 avril, on a indiqué que l'envoi de ce groupe s'inscrivait dans la campagne d'escalade du terrorisme orchestrée pour compromettre la paix en passe d'être instaurée au Moyen-Orient.

C'est la deuxième fois en quelques semaines que des terroristes de l'OLP tentent de franchir le Jourdain. Le 10 mars 1979 en effet, les Forces de défense israéliennes ont découvert et abattu quatre terroristes qui avaient traversé le Jourdain au sud du pont d'Adam. Ils étaient munis d'armes et d'explosifs. La radio de Bagdad a annoncé le même jour que l'OLP avait revendiqué la responsabilité de cette décision dans une déclaration publiée à Beyrouth le 10 mars. Le correspondant de l'agence Reuter à Beyrouth a confirmé cette information.

Ces actes de terrorisme sont à l'évidence le fait de criminels internationaux de la pire espèce, qui s'adonnent aveuglément au meurtre de civils, en se retranchant derrière l'étendard d'un mouvement de libération nationale. L'OLP n'est qu'un instrument entre les mains des adversaires de la paix au Moyen-Orient et au-delà, qui sont résolus à faire échouer toutes les tentatives de progrès sur la voie de la paix au Moyen-Orient, en particulier si elles s'inspirent du traité de paix signé entre Israël et l'Égypte le 26 mars 1979.

A/34/203

S/13260

Français

Page 2

Vu les intentions véritables de cet organe terroriste qu'est l'OLP et les méthodes criminelles pour lesquelles elle montre une prédilection depuis sa création, il est du devoir du Gouvernement israélien, comme je l'ai déjà signalé dans d'autres lettres, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et assurer la sécurité de ses citoyens.

Je vous serais très obligé de faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----